

f) Textile et vêtement

La renégociation possible des règles internationales régissant le commerce des textiles et des vêtements est liée à l'expiration prévue de l'Arrangement multifibres du GATT en juillet 1986. Cette renégociation dans un secteur hautement sensible intéresse grandement un certain nombre de pays développés et en développement où l'ajustement structurel a marqué le pas devant les forces évolutives de la concurrence.

g) Tarifs

Les tarifs restent relativement élevés dans certains secteurs (par exemple, les produits pétrochimiques aux États-Unis, certains produits du bois au Japon, les produits de la pêche dans la CEE). Il existe aussi d'importants secteurs pour lesquels les droits convenus lors du "Tokyo Round" seront faibles et où les possibilités de libre-échange pourraient être élargies. En outre, le Canada, les États-Unis, la CEE, le Japon et un certain nombre d'autres pays oeuvrent à l'adoption d'un régime commun de nomenclature tarifaire et de classification des produits connexes.

h) Mesures non tarifaires

Les travaux menés au GATT visent à identifier les restrictions quantitatives qui subsistent ainsi que les autres mesures non tarifaires maintenues par les Parties contractantes, en vue de déterminer si le commerce touché peut être libéré à l'occasion de nouvelles négociations.

i) Renforcement du système multilatéral

On pourrait chercher à définir les changements possibles à apporter au cadre institutionnel de la coopération commerciale. Cela pourrait inclure le resserrement des procédures du GATT relatives au règlement des différends, ainsi que l'amélioration de la coordination entre les institutions commerciales et financières internationales. Les ministres pourraient en outre intervenir plus régulièrement dans les affaires du GATT.